

Marinella Cappelli

## De l'évaluation des besoins à l'évaluation des soutiens apportés

### Résumé

*Depuis quelques années, l'évaluation dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap n'est plus uniquement réalisée dans le cadre de l'accompagnement. Cet acte devient aujourd'hui une exigence, toute institution devant en effet pouvoir justifier ses besoins auprès des instances de subventionnement. C'est dans ce contexte, et en lien avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, que les cantons latins ont adopté un outil commun – OLMIS – pour évaluer les soutiens apportés aux usagers des institutions accueillant des adultes en situation de handicap.*

### Zusammenfassung

*Seit einigen Jahren wird in Einrichtungen für Erwachsene mit Behinderungen nicht mehr nur im Rahmen der Betreuung evaluiert. Dies ist heute unumgänglich, da die Einrichtungen ihren Bedarf vor den Subventionsinstanzen belegen müssen. Vor diesem Hintergrund und in Zusammenhang mit dem Inkrafttreten der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen haben die lateinischen Kantone ein gemeinsames Instrument – OLMIS – lanciert, mit dem die erbrachten Unterstützungsleistungen in Einrichtungen für Erwachsene mit Behinderungen evaluiert werden können.*

### Introduction

Au-delà de l'aspect rébarbatif qui transpire parfois en milieu institutionnel, l'évaluation est une ressource importante dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap car elle permet de mieux se connaître mutuellement, de mieux communiquer et de poser des jalons pour le présent et pour l'avenir.

Dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'évaluation constitue un acte permanent et est présente à tous les niveaux de l'intervention : lors de la définition d'une problématique, pour la planification de l'action à mener, ou encore au moment de l'évaluation d'un projet individualisé.

Si les institutions qui accueillent les personnes en situation de handicap ont depuis longtemps intégré cette nécessité, l'évaluation n'est plus seulement une question d'accompagnement de la personne. Les

instances de subventionnement en font en effet aujourd'hui une exigence non seulement dans le cadre de la certification de qualité, mais aussi en vue de légitimer certains besoins et par là-même asseoir toute réponse à donner.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les cantons latins cherchent à adopter un outil commun pour évaluer les besoins d'aide des usagers dans les institutions accueillant des adultes en situation de handicap.

Fruit d'une collaboration intercantonale, le travail d'analyse réalisé sous la responsabilité du canton de Fribourg a abouti à la mise au point d'un nouvel outil nommé OLMIS (Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens). Les grilles dont il se compose représentent un système d'évaluation axé sur l'intensité des soutiens apportés à une

personne en fonction de l'importance de son handicap, des exigences des milieux qu'elle fréquente et de sa présence au sein de ces environnements.

### Cadre théorique

OLMIS s'inscrit dans le courant théorique présidé par le principe de normalisation et par les réflexions développées dans le cadre de la 10<sup>e</sup> révision de la définition du retard mental (AAMR, 2002/2003). Ce cadre conceptuel est complété par les considérations au sujet des compétences générales telles qu'elles ont été définies par Greenspan (1981 ; voir aussi Greenspan & Granfield, 1992).

Selon le principe de normalisation, le fonctionnement de la personne est envisagé en relation avec l'environnement. Ces attentes sont la plupart du temps opérationnalisées dans le projet individualisé. Par conséquent, les difficultés de la personne ne sont plus à considérer comme un trait absolu, mais plutôt comme un état de fonctionnement déficient.

Le fait de tenir compte du contexte écologique de la personne nous oblige à considérer tous les facteurs qui, dans l'environnement, facilitent ou font obstacle au fonctionnement de la personne. Parmi les facteurs qui facilitent le fonctionnement de la personne, une place importante est prise par les soutiens. Ces derniers agissent en tant qu'agent de médiation entre les dimensions de l'individu et son fonctionnement. Les soutiens sont à considérer comme une aide, une assistance physique, psychologique, informative, instrumentale, matérielle ou technique, fournie par une personne ou un groupe de personnes du réseau social.

La prise en compte des soutiens favorise le développement d'un accompagnement centré sur la personne. Le concept en

soi n'est pas une nouveauté; l'innovation réside plutôt dans la conviction qu'« une utilisation judicieuse des soutiens peut améliorer les capacités de fonctionnement des individus » (AAMR, 2002/2003, p. 171). Cette conviction trouve son application concrète dans le développement de programmes de soutiens à l'emploi, à la vie quotidienne et à l'intégration scolaire.

### *Les cantons latins cherchent à adopter un outil commun pour évaluer les besoins d'aide des usagers dans les institutions accueillant des adultes en situation de handicap.*

L'intensité des soutiens se mesure à partir de l'observation des compétences de la personne dans quatre domaines spécifiques (Greenspan 1981 ; Greenspan & Granfield, 1992) :

- Domaine des compétences pratiques et d'exécution ;
- Domaine des compétences émotionnelles et sociales ;
- Domaine des compétences cognitives et de communication ;
- Domaine des compétences physiques et fonctionnelles.

### Présentation de l'outil

Les personnes visées par cette évaluation ne forment pas un groupe aux caractéristiques homogènes. L'outil est destiné à évaluer les soutiens apportés à des personnes qui peuvent se différencier au niveau de l'âge, du degré de déficience intellectuelle, de la présence ou non de troubles psychiques et/ou de complications physiques. OLMIS est conçu pour évaluer toute personne qui, en raison d'une altération signi-

ficative durable ou définitive d'une ou de plusieurs de ses fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles et en raison des exigences de son environnement, est empêchée, sans mesures de soutien actives, de se former et de participer à la vie sociale, économique et professionnelle.

Les grilles OLMIS évaluent l'intensité des soutiens apportés à une personne en situation de handicap, étayés dans le projet individualisé, en référence aux milieux fréquentés. Dans ce contexte précis, il s'agit de soutiens apportés à la personne en matière de soins de base, d'accompagnement socio-éducatif et/ou d'accompagnement socio-professionnel.

***Les grilles OLMIS évaluent l'intensité des soutiens apportés à une personne en situation de handicap, étayés dans le projet individualisé, en référence aux milieux fréquentés.***

Outre cette première finalité, l'outil OLMIS permet aux instances de subventionnement de vérifier l'adéquation de la prestation sur le plan de l'orientation institutionnelle et d'avoir une description du tissu institutionnel. Il fournit également des indicateurs destinés à déterminer l'allocation de ressources ainsi que des informations importantes pour la planification. Pour les responsables des structures, l'évaluation fournit un des indicateurs destinés d'une part à justifier l'allocation de ressources et, d'autre part, à répartir les ressources au sein de la structure. Elle permet de documenter l'évolution de la nature et de l'intensité des soutiens. Finalement, l'utilité d'OLMIS est aussi reconnue par les intervenants du terrain qui peuvent, à l'aide de cet outil, légitimer les ressources né-

cessaires à la concrétisation des projets individualisés et orienter le développement de compétences chez les professionnels.

Concrètement, l'intervenant de terrain dispose de trois grilles : OLMIS Home, OLMIS Atelier et OLMIS Centre de jour.

Toutes trois contiennent vingt items qui mesurent l'intensité des soutiens apportés à une personne dans les quatre domaines de compétences pour que cette personne puisse atteindre un certain niveau de fonctionnement appelé principe de normalisation. Il représente le niveau raisonnable d'efficacité qu'on attend de la part de la personne en fonction des exigences du contexte de vie qu'elle fréquente. Le principe de normalisation varie selon les contextes dans lesquels la personne évolue. Il sera plus élevé dans des milieux plus exigeants, et plus bas dans ceux offrant plus de compensations.

Avant de remplir les grilles, l'intervenant de terrain doit dans un premier temps prendre connaissance du principe de normalisation énoncé pour chaque item. Ensuite il estime l'intensité des soutiens qu'il apporte effectivement à la personne pour atteindre le principe de normalisation énoncé. Cette estimation s'effectue sur la base d'une échelle graduée de 0 à 4, soit allant de « aucun soutien » (0 pt) à « accompagnement constant et/ou suppléance » (4 pts). Les degrés intermédiaires sont respectivement « incitation de départ et/ou contrôle final » (1 pt), « indication et supervision du déroulement » (2 pts), « guidance verbale et/ou aide physique partielle » (3 pts). L'utilisateur peut aussi indiquer que l'item n'est pas pertinent pour la personne, c'est-à-dire que l'activité en question ne figure pas parmi les objectifs envisageables dans le projet individuel de la personne et que par conséquent, la personne ne bénéficie d'aucun soutien en la matière. Sa cotation est alors

« NP » (non pertinent) et est assimilée à un score de 0 pt sur l'échelle.

OLMIS aboutit à un score global, appelé « Total OLMIS », qui correspond au total des points obtenus par l'addition des vingt items qui composent la grille. Chaque item est toutefois pondéré: le score rapporté à l'item est multiplié par 1, 2 ou 3 selon l'importance accordée à la compétence particulière mesurée. Cette première pondération tient compte des caractéristiques de la personne. Ainsi par exemple, les pondérations introduites pour des items du domaine des compétences émotionnelles et sociales permettent de signifier plus particulièrement les besoins accrus de soutiens d'une personne présentant des difficultés psychiques ou du comportement; d'autres pondérations, précisées dans le domaine des compétences physiques et fonctionnelles, rendent compte de l'importance de l'intensité des soutiens d'une personne ayant peu, voire pas d'autonomie motrice.

Ce score global subit ensuite une deuxième pondération en fonction du nombre de jours et du rythme de présence de la personne au home ou au centre de jour et en fonction du nombre d'heures passées dans les ateliers.

On retiendra que la cotation d'OLMIS nécessite donc à la fois l'évaluation de l'intensité des soutiens apportés à la personne

mais aussi un report très précis de sa présence dans l'institution sur une période donnée. Il est ainsi possible de considérer la dimension qualitative des soutiens, notée dans la définition des indicateurs, et sa dimension quantitative par le calcul du temps de présence de la personne au sein de l'institution.

### Recommandations d'utilisation

L'utilisateur d'OLMIS doit connaître la personne en situation de handicap depuis au moins trois mois et posséder une formation en observation et en administration de matériel d'évaluation. Il est aussi important de pouvoir être en mesure d'entreprendre une analyse des résultats d'un tel outil afin de les inclure dans un rapport d'évaluation.

Avant l'évaluation, il est recommandé de prendre connaissance de l'ensemble des domaines de compétences, des items et des principes de normalisation. Il est aussi important de connaître les consignes de cotation ainsi que la définition de chaque indicateur. Cette première lecture du document doit toutefois être complétée par une analyse plus approfondie de chaque item afin que l'utilisateur puisse se familiariser avec l'ensemble des items et donc les contextualiser. Le tableau 1 illustre un exemple tiré de la grille OLMIS Ateliers.

**Tableau 1. Exemple de contextualisation du principe de normalisation**

Items	Principe de normalisation – OLMIS Atelier
La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.

« Dans le contexte de notre atelier, cet item renvoie à la capacité de tout usager de réaliser une tâche dans un temps adéquat.

Lorsqu'il s'agit d'évaluer la rapidité de Anne, nous observons plus précisément le fait qu'elle ne traîne pas quand elle prépare le matériel nécessaire à son travail et qu'une fois que la pièce devant elle est terminée, elle la déplace rapidement afin d'en produire une autre. Et ainsi de suite. »

Tableau 2. Exemple de cotation du principe de normalisation

Items	Principe de normalisation – OLMIS Atelier
La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.

« Afin d'atteindre le principe de normalisation énoncé, je surveille ce que Anne fait en lui donnant de temps en temps quelques conseils ou parfois en lui montrant ce qu'elle doit faire. »

Cotation : *Indication et supervision du déroulement (2)*

Une fois chaque item contextualisé, l'utilisateur déclinera les soutiens apportés à la personne en termes d'intervention ou d'actes éducatifs concrets. Pour ce faire, il réfléchit à la situation de la personne au cours des trois derniers mois.

### **L'évaluation réalisée à l'aide de OLMIS ne remplace pas une évaluation bio-psycho-sociale.**

Il est important de prendre en compte la situation réelle, et non pas idéale, de la personne dans son environnement. OLMIS évalue l'intensité des soutiens dont la personne bénéficie pour atteindre le principe de normalisation énoncé, c'est-à-dire pour réaliser, en fonction de ses aptitudes, l'activité décrite pour autant qu'elle soit en cohérence avec le projet ou les objectifs d'accompagnement. Afin de considérer avec précision la situation réelle, l'utilisateur fera référence aux trois derniers mois écoulés (Tableau 2).

Une fois l'ensemble des items côtés, l'utilisateur indique la présence effective de la personne au sein de la structure d'accueil. Ceci en se référant à des blocs horaires (OLMIS Home et OLMIS Centre de jour) et à des heures de présence (OLMIS Atelier).

OLMIS ne prévoit pas de référence au temps additionnel utilisé par les intervenants de terrain pour réaliser tout un ensemble de tâches comme la tenue des dossiers ou encore l'organisation de réseaux. Etant donné que le nombre de points OLMIS représente *un des indicateurs de la dotation* et que l'outil *évalue l'intensité des soutiens* apportés à une personne en référence aux milieux fréquentés, la référence au temps additionnel n'apporte pas d'informations supplémentaires. De plus, ce temps est davantage lié aux pratiques institutionnelles qu'à la personne elle-même.

En revanche, le taux de rotation des usagers ou l'accueil de nouveaux usagers représentent une charge de travail supplémentaire en termes d'accompagnement. Afin de prendre en compte cette réalité, les trois grilles adoptent une pondération spécifique pour les 90 premiers jours d'intégration.

Dans l'idéal, les grilles OLMIS sont remplies par au moins deux intervenants de terrain connaissant bien la personne.

Il n'est pas possible d'attendre d'un même outil tout ce dont on pourrait avoir envie. Il est donc important de signaler que :

- OLMIS ne permet pas l'évaluation de l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap ;
- OLMIS ne permet pas le calcul linéaire des dotations en personnel d'accompagnement ;
- L'évaluation réalisée à l'aide de OLMIS ne remplace pas une évaluation bio-psycho-sociale.

### L'évaluation OLMIS dans le canton de Fribourg

Au cours du premier semestre 2012, les institutions spécialisées du canton de Fribourg ont évalué 1604 personnes en situation de

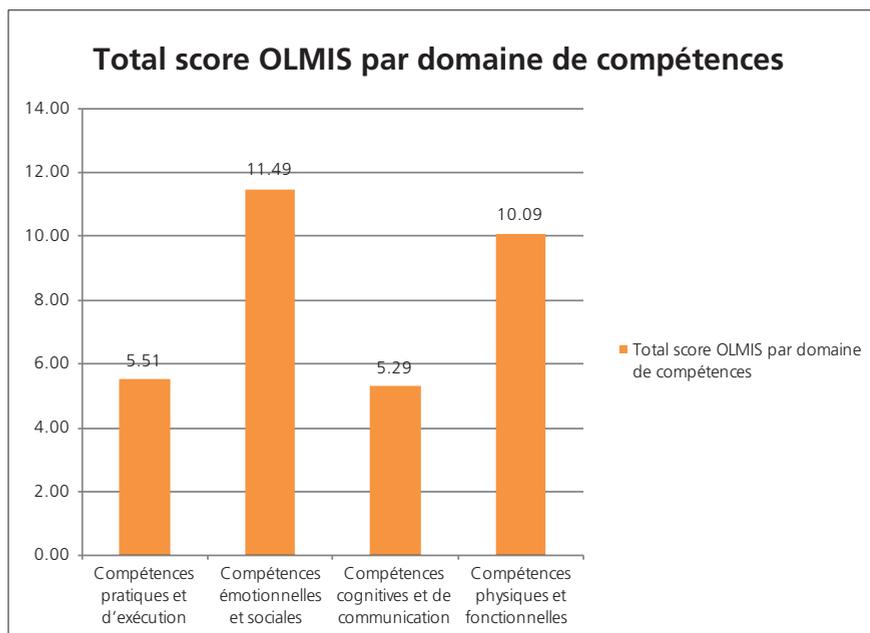
handicap vivant dans une structure résidentielle, travaillant dans un atelier ou dans un centre de jour. Au total, 2005 évaluations ont été réalisées, réparties comme suit : 39 évaluations avec OLMIS Centre de jour, 1227 évaluations avec OLMIS Atelier et 739 évaluations avec OLMIS Home.

Pour chaque institution, il a été possible d'établir un profil OLMIS. A titre d'exemple, le tableau 3 présente les données numériques et le graphique 1 une représentation du profil d'un centre de jour.

La somme des scores finaux OLMIS peut être utilisée pour une analyse intra-institutionnelle. Le responsable d'une structure peut ainsi juger du bien-fondé de la répartition des ressources entre une unité et une autre. Au plan interinstitutionnel, la comparaison n'a de sens qu'en présence d'une même typologie de structure.

**Tableau 3. Profil numérique**

Total jours pondérés		<b>354.35</b>
Domaines	Total OLMIS par domaine de compétences	Total score OLMIS par domaine de compétences
Compétences pratiques et d'exécution	109	5.51
Compétences émotionnelles et sociales	230	11.49
Compétences cognitives et de communication	105	5.29
Compétences physiques et fonctionnelles	193	10.09
Total OLMIS Centre de jour (points pondérés sur les 20 items)	637	
Score final OLMIS Centre de jour (Total OLMIS CdJ*total jours pondérés/1000)	225.72	



Graphique 1 :  
somme des scores  
finaux OLMIS par  
domaine

La représentation graphique donne une information détaillée du type de soutien fourni aux personnes accompagnées au sein de cette structure. Les scores relativement élevés dans les compétences émotionnelles et sociales nous suggèrent que ces personnes présentent des difficultés plus d'ordre psychique ou de comportement. La perte générale de l'autonomie, probablement due à l'âge, est pour sa part liée au score des compétences physiques et fonctionnelles. Ces considérations sont particulièrement utiles quand il s'agit de constituer ou reconstituer une équipe en termes de formation des intervenants.

D'un point de vue plus général, les données de l'évaluation OLMIS peuvent être analysées de manière statistique. Après une première analyse descriptive, il est intéressant de vérifier l'existence de différences significatives entre les divers groupes. Les premiers résultats montrent qu'il existe une différence statistiquement significative en

fonction de l'âge des personnes et des prestations qu'elles reçoivent. Ainsi, les scores des personnes plus âgées sont sensiblement plus élevés que ceux des plus jeunes. Le soutien apporté dans un centre de jour est aussi significativement plus élevé que celui apporté dans un atelier protégé.

### Conclusion

La première passation de l'outil OLMIS montre que ce dernier remplit l'ensemble des objectifs pour lesquels il a été conçu. Depuis sa première publication en 2011, le travail d'analyse et de remaniement de l'outil a permis de corriger certains aspects de l'évaluation et d'en préciser d'autres. L'apport à la réflexion de divers intervenants de terrain a légitimé l'ensemble de la démarche. Finalement, afin de valider ultérieurement la démarche évaluative proposée par OLMIS, il sera nécessaire de procéder, à moyen ou long terme, à une évaluation de la qualité psychométrique de l'instrument.

## Références

- American Association on Mental Retardation (AAMR). (2002/2003). *Mental Retardation. Definition, Classification, and Systems of Supports*. Washington : AAMR.
- Cappelli, M., Bourquenoud, T., Waeber, A., Wolf, D., & Demund, C. (2011). *Manuel d'utilisation OLMIS (Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens)*. Version 1.0. (s.l.).
- CREDAS (2007). Grille d'évaluation des Besoins d'Accompagnement. GEBA. Guide de l'utilisateur. (s.l.).
- Greenspan, S. (1981). Social competence and handicapped individuals. In B.K. Koegh (Ed.), *Advances in special education*, Vol. 3, (pp. 41-82). Greenwich, CT: JAI Press.
- Greenspan, S., & Granfield, J.M. (1992). Reconsidering the construct of mental retardation: Implications of a model of social competence. *American Journal of Mental Deficiency*, 96 (4), 442-453.
- Nirje, B. (1994). Le principe de normalisation et ses implications dans le maniement du comportement humain. *VRS-SRV: La revue internationale de la Valorisation des rôles sociaux*, 1 (1), 24-29.



Dr phil. Marinella Cappelli  
 Inspectrice  
 Service de la prévoyance sociale (SPS)  
 Route des Cliniques 17  
 1701 Fribourg  
 marinella.cappelli@fr.ch

## Impressum

**Revue suisse de pédagogie spécialisée**  
**1/2016, mars 2016, 6<sup>e</sup> année**  
**ISSN 2235-1205**

### Editeur

Fondation Centre suisse  
 de pédagogie spécialisée (CSPS)  
 Maison des cantons  
 Speichergasse 6, CH – 3001 Berne  
 Tél. +41 31 320 16 60, Fax +41 31 320 16 61  
 csps@csps.ch, www.csps.ch

### Rédaction et production

redaction@csps.ch  
 Responsable: Beatrice Kronenberg  
 Coordination et rédaction: François Muheim  
 Relecture: Myriam Jost et Géraldine Ayer  
 Layout: Monika Feller

### Parution

Mars, juin, septembre, décembre

### Délaï rédactionnel

Pour juin 2016: 1<sup>er</sup> mars 2016  
 Pour septembre 2016: 1<sup>er</sup> juin 2016

### Annonces

annonces@csps.ch  
 Délaï: le 10 du mois précédent la parution  
 1/1 page: CHF 660.–  
 1/2 page: CHF 440.–  
 1/4 page: CHF 220.–  
 TVA exclue

### Tirage

450 exemplaires

### Impression

Ediprim SA, Bienne

### Abonnement annuel

Suisse: CHF 35.90 (TVA incluse)  
 Etudiant en Suisse: CHF 25.15 (TVA incluse)  
 Etranger: CHF 42.00

### Numéro isolé

Suisse: CHF 9.20 (TVA incluse)  
 Europe: CHF 9.00 (+CHF 4.90 port)  
 Autres pays: CHF 9.00 (+CHF 6.30 port)

### Reproduction

Reproduction des articles autorisée avec  
 accord préalable de l'éditeur.

### Responsabilité

Les textes publiés dans cette revue sont de  
 la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne  
 reflètent pas forcément l'avis de la rédaction.

### Informations

www.csps.ch/revue  
 csps@csps.ch